



Accueillir et soigner la personne exilée : le recours à l'interprétariat professionnel en santé

Dans la lignée des recommandations de la Haute Autorité de Santé, le Cn2r met à la disposition des personnels de santé et du médico-social des ressources sur l'interprétariat. Il s'agit ainsi de favoriser la création du lien avec la personne réfugiée, facilitant l'échange et permettant *in fine* la délivrance de soins adaptés.

Un extrait du rapport de l'IGAS paru en 2018¹ expose clairement l'importance des enjeux attachés à l'interprétariat

“La nécessité pour le patient et son soignant de se comprendre est clairement posée par les textes à vocation éthique et juridique comme dans la littérature scientifique et médicale, voire médico-économique. Dès lors que le professionnel de santé et le patient ne parlent pas la même langue, le recours à l'interprétariat est indispensable. Le non-recours constitue une prise de risque, un facteur de non-qualité et une source potentielle de soins non pertinents et inutilement coûteux.”

Dans ce même rapport, il est fait mention que l'interprétariat linguistique constitue une pratique de référence à soutenir, notamment dans le cadre de l'amélioration de la prise en charge en santé :

“L'article 90 de la loi de modernisation de notre système de santé (article L.1110-13 du CSP) a confié à la Haute Autorité de Santé la mission d'élaborer un référentiel de compétences, de formation et de bonnes pratiques sur l'interprétariat linguistique pour les personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins. Dans son référentiel publié en octobre

2017², la HAS fait du recours à l'interprétariat professionnel la pratique de référence. Les autres solutions (recours à un autre professionnel de santé bilingue, à un proche du patient ou à un outil de traduction numérique) devant être proscrites ou circonscrites à des situations limitées.”

Les ressources mises à votre disposition par le Cn2r sur l'interprétariat

- [Un film de sensibilisation](#) réalisé par l'Orspere-Samdarra portant sur les différents enjeux autour des situations d'interprétariat en santé. Cette ressource apporte des recommandations de bonnes pratiques issues de l'expérience de professionnels de santé, d'interprètes et de migrants

- [Les coordonnées des principales associations proposant un service d'interprétariat professionnel](#) (liste extraite du référentiel de la HAS cité précédemment)

La prise en charge du coût de l'intervention d'un interprète professionnel

A ce jour, le recours à l'interprétariat professionnel est largement préconisé mais reste à la charge des établissements de santé

¹ Extrait du rapport IGAS N°2018-128R de l'Inspection générale des Affaires Sociales en avril 2018 sur le modèle économique de l'interprétariat linguistique en santé.

² Le référentiel de compétence, formation et bonnes pratiques « [Interprétariat linguistique dans le domaine de la santé](#) »



(pas de crédits fléchés pour l'interprétariat professionnel en santé).

Des conventions peuvent être établies entre les établissements de soins et les organismes ou associations d'interprètes professionnels. Vous pouvez vous rapprocher de vos établissements pour connaître les modalités et conditions de recours à des interprètes professionnels.

En sus certaines Agence régionale de santé, telle l'ARS Grand Est³, ont pu mettre en place des dispositifs ou expérimentations spécifiques autour de l'interprétariat professionnel. Vous pouvez également contacter votre ARS pour ces informations concernant la mise en place ou l'aide au recours à l'interprétariat.

Exilés afghans : une pluralité de langues mais deux langues officielles dans le pays

Une trentaine de langues sont pratiquées en Afghanistan ce qui n'est pas sans poser de difficultés pour le choix d'un interprète. Néanmoins, depuis 1931, deux langues sont devenues officielles : le Dari (le persan d'Afghanistan) qui est la langue administrative et le pachtou (langue de l'ethnie majoritaire parlée par 35% de la population).

³ <https://www.grand-est.ars.sante.fr/interpretariat-telephonique-lancement-du-dispositif-en-grand-est-pour-les-medecins-et-sages-femmes>